AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1644
FR0000053381-FS0930

8 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DERICHEBOURG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 octobre 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 octobre 2018, le seuil de 5% du capital de la société DERICHEBOURG et détenir 8 583 740 actions DERICHEBOURG[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 3,70% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions DERICHEBOURG détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 1 260 551 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 163 878 780 actions représentant 232 013 350 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.